



Phytosem >

Projet expérimental de mise
en culture de semences
bénéficiant de la Marque
« Végétal local » zone Alpes
au sein d'un parc photovoltaïque



S.A.S. PHYTOSEM

Z.I. La Plaine de Lachaup
05 000 GAP

☎ 04 92 53 94 37 📠 04 92 53 33 93

💻 www.phytosem.com ✉ info@phytosem.com



1. La Société PHYTOSEM et la Marque « Végétal local »



Phytosem, semencier français spécialisé dans la production d'espèces sauvages, et de mélanges spécifiques d'espèces végétales (pelouses fleuries, gazons régionalisés, mélanges de végétalisation).

Depuis sa création, Phytosem est aujourd'hui un des leaders français de la production d'espèces sauvages destinées à la revégétalisation de sites difficiles, perturbés et / ou dégradés, à l'engazonnement et au fleurissement.

Le leadership de Phytosem repose sur la maîtrise des espèces sauvages natives qui permettent de concevoir et de réaliser des mélanges nouveaux qui se révèlent particulièrement performant au niveau :

- aspect champêtre, naturel, montagnard ;
- pérennité et adaptation des espèces aux différents milieux et en particulier aux milieux difficiles ;
- résistance à la sécheresse ;
- facilité d'entretien.

Phytosem est régulièrement en relation technique et scientifique avec :

- les bureaux d'études et organismes chargés d'aménagement et de réhabilitation de sites ;
- l'ADEME qui parfois confie à Phytosem des travaux d'études de recherches en matière d'environnement ;
- des revues professionnelles qui publient les résultats des réalisations.

Le savoir-faire des botanistes et agronomes de Phytosem est fondé sur 25 années de pratique et d'utilisation des différentes espèces.

Phytosem réalise des mélanges de semences adaptées bénéficiant en totalité de la **Marque collective simple « Végétal local »**.

« Végétal local » est une Marque valorisant la collecte, la multiplication et la distribution de matériel végétal issu de collecte en milieu naturel pour une utilisation dans les Régions d'origine de ce matériel. Cette Marque collective a été créée dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, valorisant un approvisionnement en végétaux locaux porteurs d'une large diversité génétique. L'Office Français de la Biodiversité est propriétaire de la Marque collective, du règlement d'usage et du référentiel technique qui lui sont associés ([Référentiel technique mars2023 0.pdf \(vegetal-local.fr\)](#)).



L'utilisation de végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel est adaptée à des chantiers ou des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux. En effet, les végétaux sauvages et locaux (prélevés durablement dans la région biogéographique) ont bénéficié d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales : ils contribuent ainsi au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés. Leur utilisation en plantation, réhabilitation ou végétalisation est bénéfique pour la résilience des écosystèmes.

Ces végétaux, reconnus pour chaque région d'origine par la Marque « Végétal local » sont donc les outils adaptés pour toute opération visant à la conservation ou la restauration de la biodiversité, tout en s'appuyant sur des filières de collecte et production locales.

2. Objet du projet expérimental

La société LPI Energies, spécialisée dans le développement et l'exploitation de centrales solaires, souhaite créer un parc photovoltaïque sur une friche commerciale et industrielle de la ZA des Grandes Blaches de la commune de Mison (04200).

Dans le cadre de ce projet, LPI Energies souhaite remettre en état naturel le site (hors installations photovoltaïques) et, pour cela, vise un **projet expérimental de mise en culture de semences bénéficiant de la Marque « Végétal local » zone Alpes**¹.

LPI Energies s'est donc rapproché de Phytosem, collecteurs et producteurs Haut-Alpin, qui proposent des graines et des semences pour la zone Alpes.



Le projet expérimental concerne l'installation d'une parcelle de multiplication de semences marquées « Végétal local » sur les interlignes du parc photovoltaïque afin d'avoir une source d'approvisionnement en matériel grainier adapté à la re-végétalisation des milieux remaniés dans le sud du département des Hautes-Alpes.

L'estimation de la surface concernée est de 4 000 m².

L'ensemble des opérations décrites ci-après seront réalisées dans le respect du référentiel technique de la Marque « Végétal local ».

3. Définition du projet

3.1. Prérequis techniques

La faisabilité de ce projet expérimental nécessite les prérequis suivants dès la phase de conception du projet photovoltaïque :

- l'interligne entre les rangées de modules photovoltaïques doit être de 3 m minimum ;
- aucune présence de câbles aériens, en interligne et en bout de ligne ;
- aucune présence de câbles enterrés en interligne ;
- la possibilité de sortir avec les machines à chaque bout de ligne.

L'ensemble des membres du personnel de Phytosem intervenant au sein du parc photovoltaïque aura l'habilitation électrique H0/B0.

¹ Les 23 régions d'origine de la Marque ont des caractéristiques biogéographiques, écologiques et climatiques bien typiques. La marque a ainsi dessiné 11 régions pour la France métropolitaine et 12 pour les outre-mer. Dans chacune de ces 23 régions, la flore a développé des adaptations génétiques particulières en s'étant co-adaptée avec son environnement et la faune et, plus récemment dans l'évolution de la vie sur terre, avec les pratiques anthropiques.

3.1. Semis in-situ

Les espaces laissés libres et circulables entre les rangées de modules photovoltaïques (interlignes) seront soumis à une préparation de sol pour créer un lit de semence le plus favorable possible.

Le semis sera réalisé avec un semoir agricole, en rang. Un roulage sera mis en oeuvre post-semis.

Des végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel, seront utilisés en visant une sélection variétale appropriée d'espèces endémiques, rustiques et mellifères issues d'écotypes sauvages présents dans la région bioclimatique du site du projet (ici le domaine Alpin et Méditerranéen de France métropolitaine). Les espèces choisies devront s'accommoder à la nature caillouteuse du sol et au manque d'eau.

Matériels utilisés :

- un tracteur de pente, largeur 2 mètres ;
- une herse ;
- un semoir agricole ;
- un rouleau.



3.2. Suivis expérimental et opérationnel

Un suivi expérimental (les 2 à 3 premières années) et opérationnel (sur la durée d'exploitation du parc) sera réalisé par les experts botanistes et agronomes de Phytosem pour contrôler l'implantation des espèces semées, la présence et l'identification d'éventuelles adventices et la maturité des individus avant récolte.

3.3. Récolte in-situ

La récolte sera réalisée chaque année, par les agents de Phytosem, à la période de maturité optimale des végétaux (matériels grainiers).

Matériel utilisé :

- **moissonneuse batteuse** de petites parcelles. Cette machine permet la production de lots à plus petite échelle, mais dédiés à des besoins très spécifiques comme la végétalisation en haute montagne, des pelouses acides sèches, etc.

De par cette spécificité, associée à son gabarit adapté aux interlignes de 3 m prévues entre les rangées de modules photovoltaïques, cette machine est parfaitement adaptée au projet.



3.4. Séchage, triage et stockage des semences

Chaque année, le lot de semences sera rapatrié dans les locaux de Phytosem pour être séché, trié et stocké jusqu'à son utilisation finale sur des chantiers ou opérations locaux ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux.

Matériels utilisés :

- Séchoir
- Batteuse à poste fixe
- Trieur séparateur
- Colonne à air, etc.



4. Conclusion

A travers ce projet expérimental, LPI Energies souhaite associer la production d'électricité renouvelable d'origine solaire et la production de mélanges grainiers, marqués « Végétal local », adaptés à la re-végétalisation des milieux remaniés dans le sud du département des Hautes-Alpes.

En cas de succès, validé par le suivi expérimental qui sera réalisé par Phytosem, la cohabitation **parc photovoltaïque associé à une parcelle de multiplication de semences « Végétal local »** pourra être répliquée au sein de nouveaux projets de création de parcs photovoltaïques qui interviendraient sur des terrains dégradés nécessitant un retour à l'état naturel.